

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



1000007

AN AQ-Sup/AC° ...../2021

## ATTESTATION D'ACCREDITATION

L'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (AN AQ-Sup) ;

Vu le décret « n° 2018-850 » du 11 mai 2018 portant statut des établissements privés d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2018-1956 du 07 novembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AN AQ - Sup) ;

Vu le rapport général de la session du Conseil scientifique des 02 et 03 juin 2021 ;

Vu la résolution n°01/2020 adoptée par le Conseil scientifique en sa session du 19 novembre 2020 ;

Atteste que le programme de formation de **l'Institut Santé Services (ISS FOP)**, aboutissant à la délivrance du diplôme **de Licence « Sciences Gynéco-Obstétricales »**, est accrédité suivant décision du Conseil scientifique réuni en sa **session des 02 et 03 juin 2021** et ce, pour une durée de **cinq ans** à compter de cette date.

La décision susvisée emporte de plein droit l'accréditation du diplôme produit à l'appui de la demande d'accréditation ainsi que celle des diplômes délivrés par la suite, dans la période du **01 janvier 2017 au 03 juin 2021**.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Dakar, le

Pr. Lamine GUEYE

07 JUL 2021

